

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

---

L'enfant a-t-il des allergies ALIMENTAIRES ? OUI - NON

Si OUI, précisez la cause de l'allergie, **joignez le certificat médical et le Plan d'Accueil Individualisé** qui indique la conduite à tenir. Prévoir un petit sac à dos avec toutes les prescriptions médicales.

**RAPPEL**, les cuisiniers ne préparent pas de repas adapté au régime alimentaire. Si vous n'avez pas d'autres solutions que de mettre l'enfant à la cantine, **vous devrez impérativement préparer un panier repas dans un sac isotherme où chaque aliment sera placé dans une boîte hermétique marquée au nom et prénom de l'enfant**, il faudra aussi prévoir les couverts, le verre, la boisson.

**Vous devrez porter ce sac le matin même au cuisine du foyer logement "les Terrasses"** situé 95B chemin de la villa des pins à Saint-Genix-sur-Guiers.

Le personnel de la cuisine est présent dès 7H. Votre sac sera immédiatement placé au frigo.

A midi, les animatrices de la cantine prendront ce sac pour le donner à votre enfant et feront si besoin, réchauffer la boîte hermétique au micro-ondes.

Dans ce cas, le repas ne sera pas facturé, mais l'enfant sera peut-être placé à l'écart des autres élèves (en fonction de l'allergie).

**Attention, si votre enfant est momentanément à mobilité réduite** (béquilles ou fauteuil roulant par exemple suite à une entorse), vous devrez trouver quelqu'un pour l'accompagner dans le **déplacement aller et retour de l'école à la cantine.**

**Si l'enfant suit un traitement médical suite à une maladie, joindre l'ordonnance originale et les médicaments dans leurs emballages d'origine (avec la notice) marqués au nom de l'enfant.**

Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance, même s'il s'agit d'homéopathie.

**RAPPEL, pour des raisons sanitaires, nous n'accueillons pas les enfants malades ou fiévreux.**

## INFORMATIONS CONCERNANT LA GARDERIE

---

L'inscription à la garderie du midi concerne uniquement les enfants dont les parents ont dûment complété et signé le dossier d'inscription de la Communauté de Communes Val Guiers.

**De 11H30 à 13H20, la garderie est EXCLUSIVEMENT réservée aux enfants inscrits à la cantine.**

Certifié exact, le

Signature(s) du(es) responsable(s) de l'enfant